

teddif

territoires, environnement
et développement durable
en Île-de-France

Mars 2018

Panorama

des projets territoriaux de développement durable en Île-de-France 2017

www.teddif.org



Introduction

Cette nouvelle édition du panorama des projets territoriaux de développement durable franciliens reflète la dynamique des collectivités territoriales en matière de transition énergétique en date de septembre 2017.

Elle est le fruit du travail de suivi des PCAET réalisé par le service Energie Climat de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE) dans le cadre de sa mission régalienne et de la synthèse d'informations recueillies dans le cadre des actions d'accompagnement des partenaires du teddif. Ce travail s'inscrit dans la mission de suivi et de valorisation des démarches de développement durable des collectivités franciliennes que se sont donnée les partenaires du teddif et a été présenté lors de la Rencontre régionale « Les territoires et la transition énergétique », organisée avec la DRIEE, le 9 octobre 2017, à la Préfecture de Région.

Si les éditions précédentes avaient été orientées sur l'impact de l'évolution du cadre réglementaire sur les collectivités franciliennes (lois NOTRe, MAPTAM et TEPCV notamment), cette édition porte davantage sur les premières avancées et surtout sur les modalités d'accompagnement qui y concourent.

Elle est d'ailleurs accompagnée d'un recueil destiné à clarifier le rôle des différentes structures susceptibles d'accompagner les collectivités franciliennes « **Pour des collectivités franciliennes actrices de la transition écologique, quelles ressources ? Qui fait quoi ?** » avec une annexe « **carnet d'adresses** ».

Sommaire

I- Des dynamiques territoriales en faveur de la transition énergétique

Une montée en puissance des démarches de PCAET	3
Des dynamiques territoriales de transition énergétique variées	4
Des dynamiques qui s'expriment aussi par la mise en œuvre d'actions concrètes	7

II- Des dynamiques qui peuvent bénéficier du soutien d'acteurs institutionnels franciliens diversifiés

Un accompagnement multiforme des partenaires du teddif	8
La mise en place des CDTE au service de la transition énergétique	10
De nombreuses structures en appui aux collectivités franciliennes	12

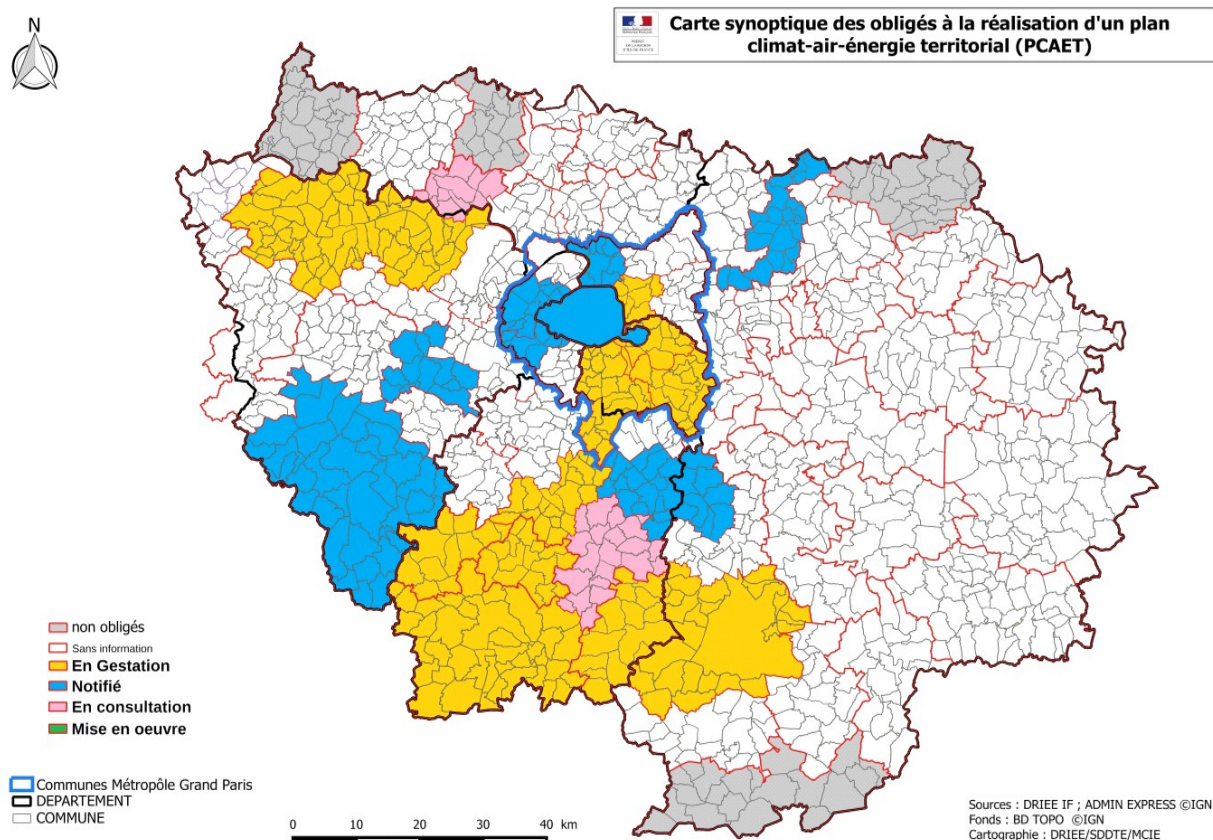
I - Des dynamiques territoriales en faveur de la transition énergétique

La montée en puissance des démarches de Plan Climat Air Energie Territorial

Si les Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) sont avant tout des projets de développement des territoires en matière d'air, d'énergie et de climat, ils sont encadrés par un certain nombre de démarches administratives. La notification au Préfet de région, la consultation de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale et enfin la demande d'avis auprès de l'État et de la Région (pour les collectivités hors Métropole du Grand Paris) permettent aux services de l'État un véritable suivi des démarches.

En 2017, les contacts avec les collectivités ont été plus fréquents, les sollicitations des services de la DRIEE plus nombreuses et la DRIEE produit, tous les mois depuis août 2017, une note de conjoncture mensuelle comprenant la mise à jour de l'avancement de la mise en œuvre des PCAET par les collectivités qui y sont obligées (au nombre de 56 en Ile-de-France).

Au 1er octobre 2017, l'état d'avancement de l'élaboration des PCAET par les collectivités obligées appuyé sur les étapes réglementaires est le suivant (*carte 1*) :



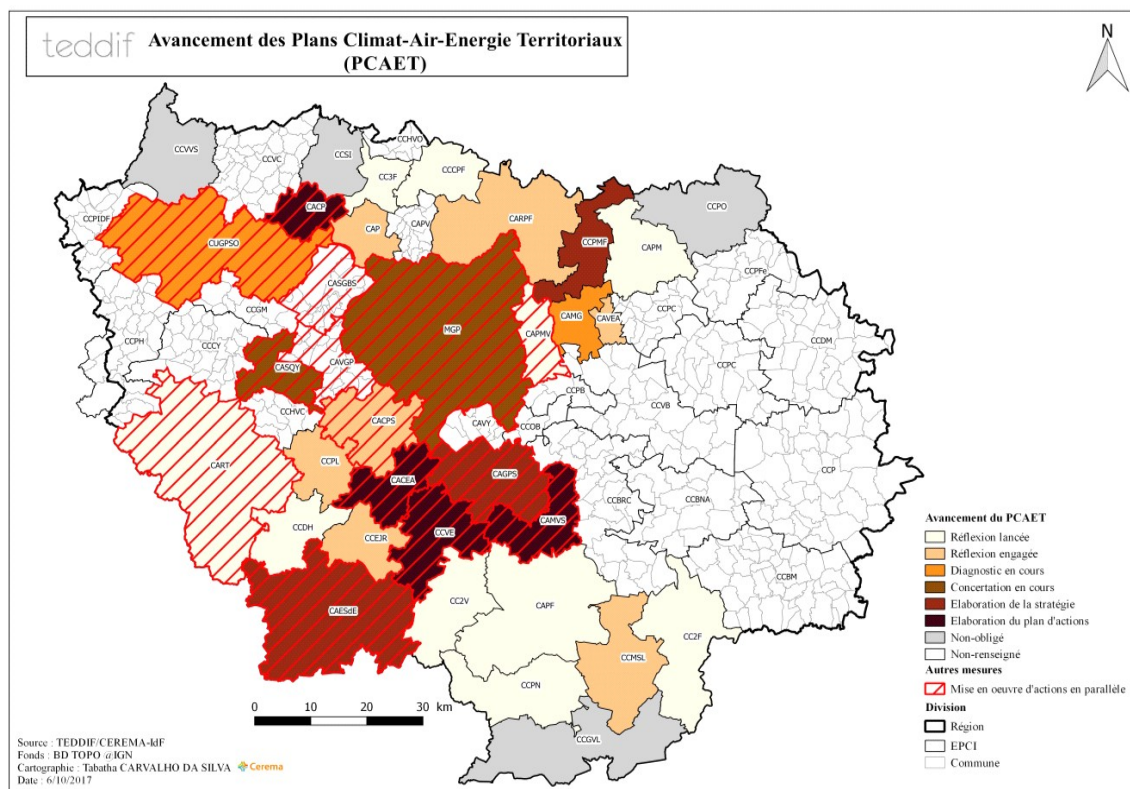
L'année 2017 a vu la montée en puissance des notifications. Malgré tout, les « zones blanches » qui correspondent aux territoires pour lesquels les services de l'État ne disposent d'aucune information, fin septembre 2017, sont encore importantes en superficie.

Des dynamiques territoriales de transition énergétique variées

L'état d'avancement appuyé sur les étapes réglementaires ne traduit que partiellement les dynamiques à l'œuvre sur les territoires franciliens.

L'enquête menée mi 2017 auprès des services de l'État en département montre que de nombreuses collectivités se sont d'ores et déjà engagées dans l'élaboration de leur PCAET. Elles peuvent avoir lancé une réflexion auprès de leurs élus, entamé la collecte de données pour réaliser un diagnostic, engagé le recrutement d'un prestataire, débuté la concertation avec les parties prenantes...

La carte des **EPCI hors Métropole du Grand Paris** selon l'avancement de leur démarche d'élaboration de PCAET donne le résultat suivant (carte 2) :



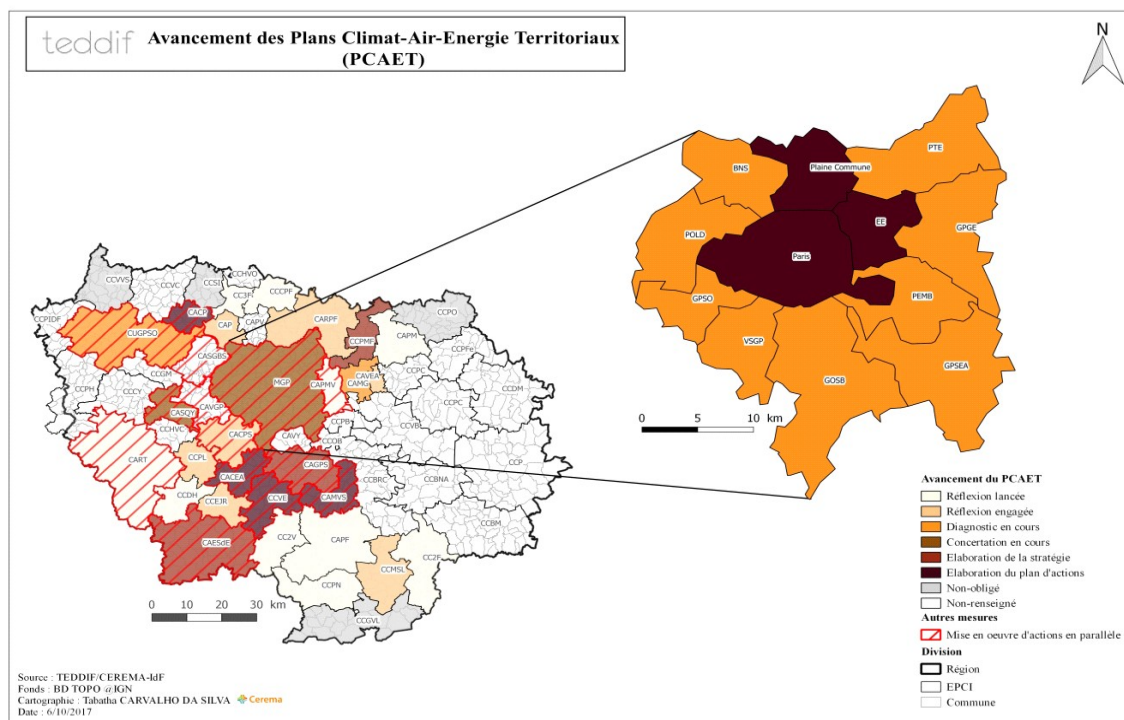
Différents constats peuvent en être tirés :

- En comparant avec la cartographie des Plans climat des années précédentes, on constate que, malgré les reconfigurations territoriales, la mise en œuvre d'actions en faveur de la transition énergétique, identifiées dans le cadre de la génération précédente de Plan Climat Energie Territorial (PCET) - et soutenues éventuellement par des financements tepcv - , s'est poursuivie.
- Même sur les territoires disposant d'une expérience antérieure dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan climat, l'élaboration d'un PCAET n'est pas forcément très « avancée ». Les retards peuvent s'expliquer par des difficultés de recomposition, liées par exemple au regroupement d'anciens EPCI à des stades différents de maturité sur ces questions de transition.

- Les « zones blanches » (pas d'information) qui apparaissent correspondent à des zones rurales et à des EPCI, parfois récents, de petite taille disposant d'une faible capacité d'ingénierie.
- Dans le sud de la Seine et Marne des territoires sont en phase de démarrage. Des réflexions sont engagées portées même par des collectivités non obligées.

A une autre échelle, celle de la **Métropole du Grand Paris**, la problématique est différente. Le territoire regroupe 131 communes réparties en 12 territoires (les EPT) qui correspondent au périmètre ou regroupent d'anciennes collectivités qui pour la plupart avaient à élaborer un Plan Climat Energie Territorial (PCET). Chaque EPT a aujourd'hui l'obligation d'élaborer un PCAET en compatibilité avec le PCAE Métropolitain (PCAEM). Le PCAEM a été lancé dès mai 2016. Son élaboration, toujours en cours, est conduite selon un mode de travail participatif associant les communes, les EPT et les acteurs socioprofessionnels à travers la mise en place du conseil métropolitain, d'un conseil de développement, d'ateliers thématiques, etc. Il doit être présenté pour être arrêté début décembre 2017.

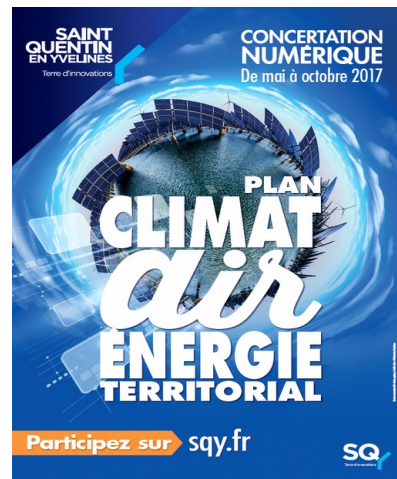
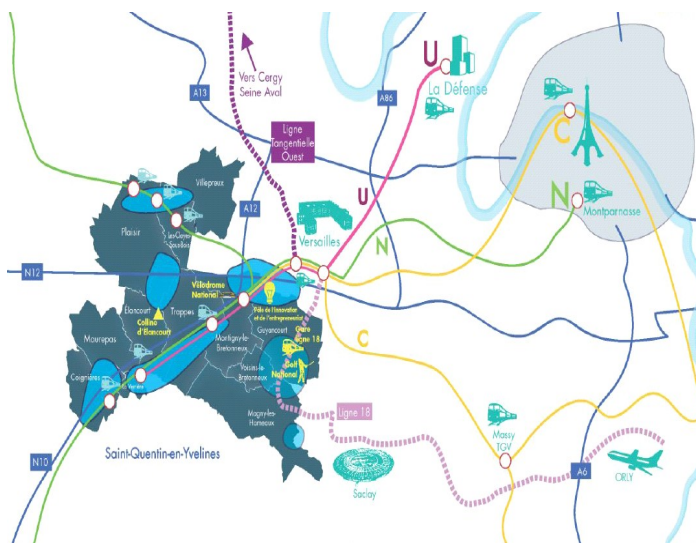
La cartographie de l'avancement des démarches à l'échelle métropolitaine est la suivante (*carte 3*) :



La cartographie de l'avancement des Plans Climat des EPT montre que seuls 3 des 12 EPT sont bien avancés et sont en train d'élaborer leur programme d'action. Certains EPT disposent d'un nouveau périmètre regroupant des collectivités d'état de maturité différents sur ces questions de transition et ont eu à construire un mode d'organisation et de gouvernance. Ce qui peut expliquer le faible avancement de leur démarche d'élaboration de leur plan climat.

Par ailleurs, l'élaboration concomitante et concertée du PCAEM a conduit à 2 types de posture : l'une qu'on pourrait qualifier d'« attentiste » prévoyant de décliner à leur échelle le PCAEM une fois celui-ci élaboré. A contrario, d'autres EPT désireux de voir le PCAEM reprendre leurs objectifs ont essayé de devancer les travaux.

Zoom : Élaboration du PCAET de la Communauté d'Agglomération de Saint Quentin en Yvelines



Le territoire de la Communauté d'Agglomération de Saint Quentin en Yvelines (CASQY) regroupe 12 communes.

Situé dans les Yvelines, ce territoire de 120 km² de superficie, dispose de 122 000 emplois, d'équipements structurants, d'une expérience dans la mise en œuvre d'un PCET antérieur et d'un Agenda 21 (à 7 communes).

L'élaboration de son nouveau PCAET est soutenu aujourd'hui par l'Ademe dans le cadre de l'AMI du PCET au PCAET, qui propose d'adopter la démarche Cit'ergie comme cadre de travail.

Un binôme de référents technique / politique existe dans chaque commune.

Une conférence de mobilisation des élus et des acteurs a été proposée pour que chacun dispose du même niveau d'information et que l'ensemble des acteurs puisse, tout au long de la démarche, parler un langage commun. Une concertation numérique a été lancée de mai à octobre 2017. Elle a permis de connaître les attentes et priorités des acteurs et usagers du territoire. Le dispositif de communication mis en place est très varié et soutenu dans son déploiement par l'intervention de l'ALEC qui est un partenaire très important du territoire. L'ALEC accompagne en effet l'agglomération dans l'élaboration de son PCAET à travers la rédaction du diagnostic et du plan d'action, l'animation de la démarche de concertation, la définition des objectifs et des indicateurs.

Des dynamiques qui s'expriment aussi par la mise en œuvre d'actions concrètes

Au-delà des réflexions lancées et des travaux d'élaboration des Plans climat, les dynamiques des collectivités franciliennes s'expriment également par la mise en œuvre d'actions concrètes. De nombreux territoires, notamment ceux qui étaient engagés précédemment dans un PCET ou un Agenda 21, mettent en œuvre les plans d'actions qu'ils avaient pu définir. De nombreux acteurs sont ainsi mobilisés dans la transition énergétique et la « photographie » des démarches Plan climat ne suffit pas à traduire le dynamisme francilien en la matière. Il n'est pas envisageable ici de détailler toutes ces actions.

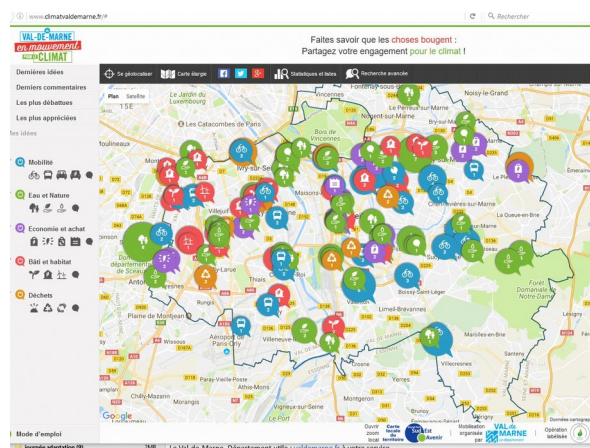
Ces actions sont valorisées à l'occasion des Ateliers thématiques et Rencontres régionales organisées par le réseau teddif, dans l'objectif de créer les conditions d'échanges de pratiques entre collectivités et ainsi de faciliter leur diffusion sur l'ensemble du territoire francilien. A titre d'exemple, lors de la Rencontre régionale 2017, 12 ateliers ont été organisés sur les 6 thématiques d'intervention Tepcv et ont permis de présenter des actions financées dans ce cadre.

D'autres formes de valorisation existent, comme – et sans prétendre à l'exhaustivité- les recueils de bonnes pratiques élaborées à différentes échelles :

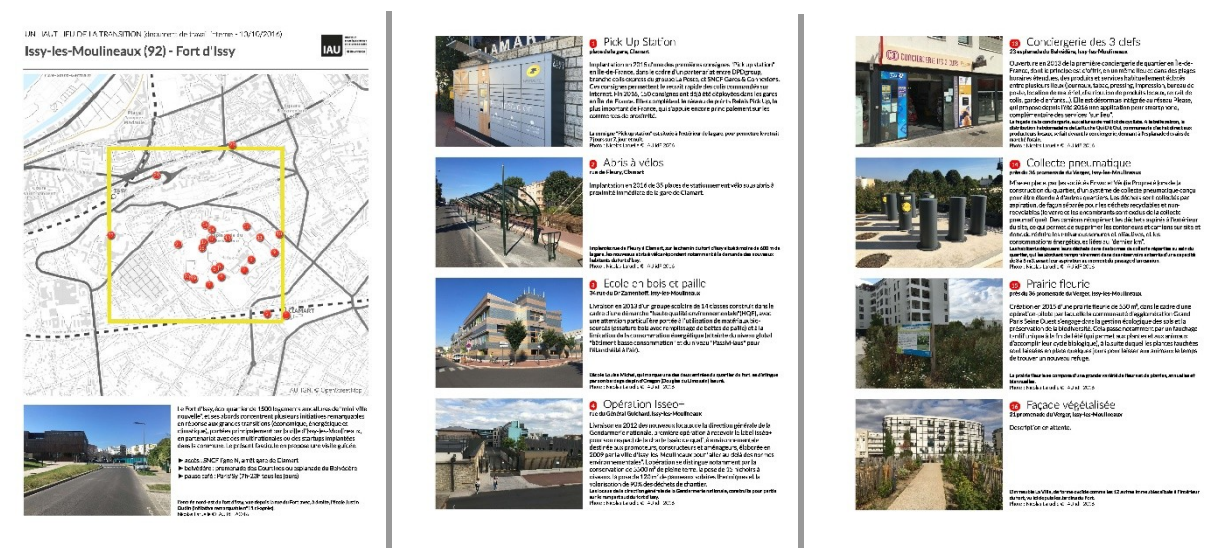
- Les projets qui inspirent l'Île-de-France ! » de l'Ademe



- La plateforme « Val de Marne en mouvement pour le climat » animée par le Conseil départemental du Val de Marne.



- Les résultats des Appels à projet, par exemple « réinventons la Métropole » qui permet de financer des projets concourant à la résilience de la Métropole et qui peuvent se situer au-delà du territoire Métropolitain.
- Dans le même esprit, l'IAU recense l'ensemble des « hauts lieux de la transition ». Il s'agit d'une concentration de projets géolocalisés. Ils sont décrits et présentés dans des fascicules de visite.



II- Des dynamiques qui peuvent bénéficier du soutien d'acteurs institutionnels franciliens diversifiés

Un accompagnement multiforme des partenaires du teddif

Collectivement les partenaires regroupés au sein du réseau teddif accompagnent les collectivités franciliennes dans la prise en compte du développement durable dans leurs politiques et projets. L'accompagnement proposé est lui-même collectif puisqu'il s'agit principalement d'informer et d'outiller les collectivités et d'organiser des temps de partage de pratiques susceptibles d'améliorer la qualité des projets et leur contribution à la transition du territoire francilien.

Indépendamment, chaque partenaire propose différentes formes d'accompagnements :

L'Ademe Île-de-France

La Direction régionale de l'Ademe est organisée en 3 pôles :

- « ville et territoires durables » avec des référents thématiques et des référents territoriaux qui sont les relais et intermédiaires entre les territoires et les ingénieurs thématiques de l'Ademe
- « économie circulaire et déchets »
- « transition énergétique », avec plusieurs « points forts » et compétences complémentaires aux référents territoriaux pour les territoires : l'analyse de cycles de vie des bâtiments, la

veille sur les réglementations, mais également une expertise en financement.

L'accompagnement de l'Ademe est tout autant technique que financier. Il porte surtout sur le soutien au changement de comportement, mais également sur l'aide à la connaissance, l'aide à la réalisation

L'Ademe fonctionne principalement par appels à projet. En 2016, plus de 100 opérations ont été accompagnées.

L'Arene devenue l'IAU – département énergie climat Arene

L'Arene Île-de-France est le département Énergie-climat de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de l'Île-de-France (IAU). Elle agit au quotidien sur le terrain pour la transition énergétique et écologique, au service des politiques publiques régionales. Elle informe et conseille les acteurs franciliens, détecte les bonnes pratiques, expérimente et partage des démarches pionnières dans plusieurs domaines : la rénovation énergétique, les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, l'économie circulaire et plus globalement les démarches Plans climat air énergie territoriaux.

Dans sa manière d'accompagner, de conseiller, de former et de sensibiliser, elle déploie une approche pluridisciplinaire et des méthodes inspirées des principes du développement durable : concertation, participation, coconstruction, transversalité, intelligence collective, évaluation.

Le Cerema

Établissement public placé sous la tutelle des ministères chargés du développement durable, de l'environnement, des transports et de l'urbanisme, le Cerema est un centre de ressources et d'expertises scientifiques et techniques en appui à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques portées par les services de l'Etat et les collectivités territoriales.

Il a pour missions de :

- promouvoir et faciliter des modes de gestion des territoires qui intègrent l'ensemble des facteurs environnementaux, économiques et sociaux
- accompagner les acteurs publics et privés dans la transition vers une économie sobre en ressources et décarbonée, respectueuse de l'environnement et équitable
- apporter à l'État et aux acteurs territoriaux un appui, en termes d'ingénierie et d'expertise technique sur les projets d'aménagement nécessitant notamment une approche pluridisciplinaire ou impliquant un effort de solidarité

Le Conseil régional

La région a un rôle de chef de file en matière de développement durable. Elle est copilote avec l'Etat du SRCAE qui entre dans une phase d'évaluation pour être renouvelé, et mis en œuvre en s'appuyant fortement sur les territoires qui déclinent leur PCAET (sur lequel la région doit émettre des avis). En matière de financement de la transition énergétique, la région intervient de manière transversale, souvent en partenariat avec d'autres acteurs tels l'Ademe. Aujourd'hui, ses dispositifs sont en cours de révision.

La région intervient également en appui technique des territoires à travers les interventions de l'IAU-Département énergie climat -Arene.

Le Conseil régional apporte également un appui aux collectivités et acteurs franciliens pour accéder aux fonds européens. Pour la transition énergétique et écologique, plusieurs fonds européens

peuvent être mobilisés.

Le FEDER notamment permet de financer des projets de réhabilitation énergétique des bâtiments et de production d' énergies renouvelables

Des programmes thématiques tels Life, horizon 2020, Erasmus, et surtout les Actions Innovatrices Urbaines (UIA), permettent de soutenir des projets en matière de Qualité de l'air, d'Adaptation au changement climatique ,de Transition énergétique, d'Innovation pour des marchés publics responsables, par exemple.

La DRIEE

La Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France (DRIEE) est chargée de décliner, au niveau régional, les politiques environnementales du Ministère de la transition écologique et solidaire. Elle travaille pour cela en partenariat avec de nombreux acteurs, dont des associations, des collectivités, des acteurs économiques et d'autres institutions publiques et déploie une politique de subvention de ces acteurs en 3 axes :

- Projets innovants et acteurs contribuant au développement de l'économie verte
- Partage de la connaissance et des données en faveur de nouveaux usages
- Participation du public et démarche territoriale de développement durable, permettant de soutenir des projets accompagnant le développement d'une culture de la participation du public, et des démarches territoriales transversales et multi-acteurs s'appuyant sur des pratiques de participation et d'éducation à l'environnement et au développement durable (agendas 21, plans climat air énergie territoriaux, etc) et s'appuyant sur le nouveau référentiel constitué des Objectifs du Développement Durable (ODD).

La mise en place des Communautés Départementales de la Transition Énergétique au service des territoires

Toujours dans l'objectif d'accompagner les territoires dans l'élaboration de leur PCAET, des communautés départementales de transition énergétique (CDTE) ont été mises en place au niveau de chaque département. Elles rassemblent les services de l'État, de l'Ademe, de l'IAU-Département Energie Climat_Arene, et selon les départements, les ALEC, les syndicats d'énergie, les CAUE, les services des conseils départementaux.

De composition et avancement différents selon les départements, elles proposent également des activités variées adaptées aux besoins des collectivités.

Les pilotes du Teddif organisent régulièrement des réunions des CDTE pour partager les pratiques en matière d'organisation, de gouvernance et d'activités proposées aux collectivités.

Exemples d'organisation et d'activités déployées par des CDTE en date du 15 septembre :

CDTE	Organisation / gouvernance	Activités proposées aux collectivités
77	CDTE 77 installée en février 2017 2 Instances : Copil 2 réunions par an présidées par préfet et 1 Cotech/mois, animation DDT	Méthodes / Outils de cadrage / feuille de route / ... Organisation de réunions préparatoires avec DGS des Intercos (avril 2017) et ateliers de sensibilisation en sous-préfectures (mai-juin 2017) Proposition de séminaires aux EPCI
78	CYTé mise en place depuis le 30/03/2016 Copilotes : DDT78 ; UT DRIEE ; ADEME ; ARENE ; CD ; CAUE Partenaires : collectivités, PNR, ALEC, Energies solidaires, CdC, Bpi, SEY,...	Installation de la CYTé (avec EPCI) : nov 2016 Animation autour du financement des éco-projets : nov2016 Animation autour des énergies renouvelables + visite unité de méthanisation : juin 2017 A venir : ateliers pour accompagnement des intercos rurales dans l'élaboration PCAET Elaboration d'un fichier emailing pour diffusion des appels à projets Alimentation d'une rubrique internet du site IDE
91	Evolution du Réseau Climat Essonnien RCE en CDTE91 Feuille de route 2017-2019 en cours de finalisation Lancement politique prévu fin 2017 Pilotage CD91 et DDT91, Ademe, Arene, CCIE91, DRIEE, UT91 Comité technique régulier pour préparer les évènements	Rencontre plénière 2 fois par an Rencontres techniques et visites 2 ou 3 fois par an Identification de sujets à aborder plus spécifiques en groupes restreints Accompagnement PCAET, démarches d'urbanisme durable Veille sur les financements, appels à projets et valorisation
94	Comité technique = lieu de travail avec les EPT pour consolider une vision départementale, échanger les bonnes pratiques, optimiser et amplifier les actions en lien avec la Transition écologique en Val-de-Marne Comité restreint (Etat, CD, Arene) organise le travail Instance départementale prévue pour la fin de l'année	Présentation aux EPT des outils et modalités d'accompagnement qu'ils peuvent mobiliser dans l'élaboration de leur Plan Climat Air Énergie Territorial (en juillet 2017)
95	CDTE mise en place au niveau technique avec Communautés d'agglomérations, communautés de communes, PNR (Vexin et Oise Pays de France), CAUE, STAP 95, Assise politique de la CDTE (Préfet, Élus) fin 2017	Réunion des collectivités : Présentations croisées des collectivités, de leurs projets, des actions issues des conventions TEP-CV ou encore des actions Ecocité

De nombreuses structures en appui aux collectivités franciliennes

L'édition 2017 du panorama des dynamiques territoriales franciliennes a été l'occasion de faire le point sur les dispositifs d'appui proposés aux collectivités par les acteurs institutionnels franciliens. Un travail d'enquête a ainsi été réalisé mi 2017. Le « qui fait quoi ? » qui en résulte est composé de 2 fascicules :

- Pour des collectivités franciliennes actrices de la transition écologique, quelles ressources ? Qui fait quoi ?
- Pour des collectivités franciliennes actrices de la transition écologique, quelles ressources ? Carnet d'adresses

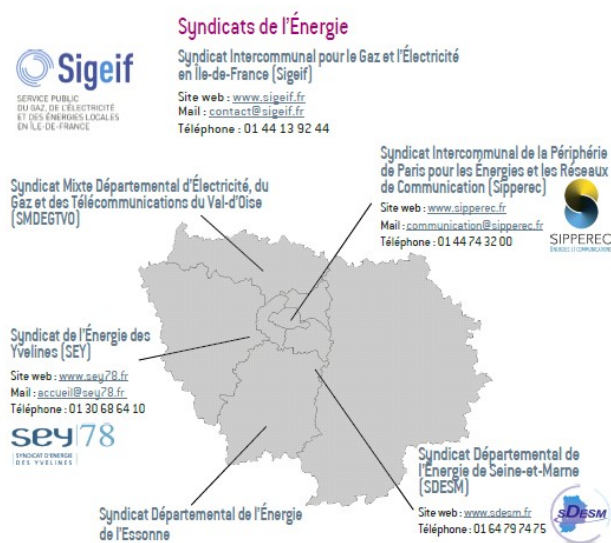
Il a été réalisé dans l'objectif de faciliter le repérage des acteurs susceptibles d'accompagner les territoires dans l'élaboration de leur politique énergie climat. Le 1^{er} fascicule renseigne sur la nature et les thèmes d'intervention des acteurs institutionnels régionaux et le second fournit les contacts nécessaires.

Les 10 thèmes d'intervention sont l'information, la mise à disposition de ressources documentaires, l'accompagnement technique (expertise, AMO, réalisations d'études), l'accompagnement méthodologique (production de guides, aide à la rédaction), les financements, la réalisation et l'aide à l'utilisation d'outils, la mise à disposition de données, l'organisation de formations, de labels et concours, et enfin l'animation de réseaux d'acteurs.

Extrait de « Pour des collectivités franciliennes actrices de la transition écologique, quelles ressources ? Qui fait quoi ? » :

Acteurs départementaux	Type d'accompagnement proposé									
Agences Locales de l'Énergie et du Climat (ALEC)	Information Ressources documentaires Accompagnement technique Outils Données	X		X	X		X	X	X	X
Chambres d'Agriculture	Information Ressources documentaires Accompagnement technique Données		X	X		X	X		X	
Chambres du Commerce et de l'Industrie (CCI)	Information Accompagnement technique Animation de réseaux									
Communautés Départementales pour la Transition Énergétique (COTE)	Information Accompagnement méthodologique Formations Animation de réseaux	X		X	X		X	X	X	X
Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE)	Information Ressources documentaires Accompagnement technique Formations	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Conseils Départementaux (CD) Les CD offrent une compétence obligatoire en matière de développement durable et ne disposent plus de la Charte de compétence particulière en matière d'énergie qui leur permettait d'offrir des accompagnements.	Information Accompagnement technique Financements (dans certains cas) Animation de réseaux (COTE)	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Directions Départementales des Territoires (DDT) et Unités Territoriales de la DRIHL et de la DRIEA	Information Accompagnement technique Accompagnement méthodologique Animation de réseaux (COTE)	X	X	X	X		X	X	X	X
Syndicats de l'Énergie	Accompagnement technique Financements	X						X	X	X

Le second fascicule fournit les contacts utiles au sein de chaque structure mentionnée.



Zoom : Accompagnement proposé par la Direction régionale Île-de-France de la Caisse des dépôts et Consignations

L'intervention de la DR IdF de la CDC se fait à trois niveaux :

- l'investissement en fonds propres au sein de sociétés de projet pour réaliser des investissements. Il s'agit d'un apport financier mais également d'expertise juridique et financière. 131M€ ont été investis en fonds propres en 2016.
Exemple : Une SEM a été créée SEM Sigeif pour la réalisation d'un réseau de station Gaz naturel de ville en Île-de-France
Exemple : Création de la SIPENR, SEM d'économie mixte pour la production d'énergie renouvelable
Exemple : Participation à la concession pour la réalisation d'un réseau de Chaleur de l'Ecoquartier de l'Arsenal à Reuil
- le financement de long terme en prêts
- l'ingénierie : ingénierie interne, co-financement d'études pré-opérationnelles, mobilisation des filiales de la Caisse (CDC Biodiversité, Egis, etc.) mise en place de la plateforme numérique des territoires.

Perspectives

Comme les années précédentes, ce panorama présente de manière partielle les réalisations des collectivités franciliennes mais confirme la capacité des Agendas 21 et Plans Climat à mobiliser les acteurs des territoires et placent ces projets comme des réponses locales aux enjeux de la transition écologique.

Pour rendre compte davantage des démarches des collectivités, et convaincus qu'une meilleure connaissance des dynamiques à l'œuvre permet d'adapter au mieux les accompagnements et politiques de soutien, les partenaires du réseau teddif prévoient de réaliser en 2018 une enquête auprès des collectivités.

Animation et coordination
du réseau teddif**Isabelle Robinot-Bertrand**isabelle.robinot-bertrand@cerema.fr
tél. 01 34 82 12 44

Créé en 2002, le réseau **teddif** (territoires, environnement et développement durable en Île-de-France) est une réponse commune de la DRIEE Île-de-France, de la direction régionale de l'ADEME, de l'ARENE, du Conseil régional Île-de-France et de l'association Etd (qui a fermé ses portes mi-2015) qui a été remplacée par la Cerema Île-de-France début 2016, pour faciliter l'appropriation des principes du développement durable par les collectivités. Le but est aussi de leur permettre de repérer et de mieux connaître les acteurs régionaux susceptibles de les guider dans leur démarche. Des organismes régionaux tels que l'IAU Île-de-France, Natureparif, AirParif, interviennent occasionnellement en apportant leur expertise.

teddif propose des lieux d'échanges et de sensibilisation, favorise le partage de connaissances et d'expériences, fait connaître des outils et démarches.

teddif s'adresse principalement aux collectivités mais aussi aux acteurs susceptibles de contribuer à leurs projets de développement durable (services de l'État, associations, chambres consulaires, etc.). Il est ouvert à tous les acteurs de la région Île-de-France intéressés.